



« BRILLER PARMIS LES MEILLEURS  
AVEC LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE »

Mémoire présenté au :

*Forums Place aux citoyens*  
(Volet : Éducation)

Mars 2004

Par la :

*Coalition en faveur des bibliothèques scolaires*



## Recommandations

### La Coalition en faveur des bibliothèques scolaires recommande :

- Que le ministère de l'Éducation fasse une déclaration de reconnaissance et de mise en évidence du rôle pédagogique et informationnel de la bibliothèque scolaire et du centre documentaire;
- Que cette déclaration soit accompagnée d'une politique de développement de la bibliothèque scolaire qui comprenne des mesures concrètes visant à revaloriser la position de la bibliothèque dans la structure de l'école et des commissions scolaires;
- Que cette déclaration de reconnaissance se répercute sur l'ensemble des composantes de l'éducation;
- Que soient intégrés le concept de bibliothèque scolaire et les services dans le plan stratégique pluriannuel de réussite du ministère de l'Éducation;
- Que ce plan précise que les montants accordés par le ministère pour la bibliothèque scolaire doivent être utilisés à cette fin uniquement;
- Qu'une mesure de reddition de compte à cet effet soit instaurée en fonction de critères d'évaluation des plans de réussite des écoles incluant des indicateurs relatifs à la disponibilité de personnel qualifié, de locaux, de collections et de services, dont l'animation de la lecture et la formation des jeunes aux habiletés de recherche d'information;
- Que le ministère de l'Éducation manifeste la reconnaissance de la bibliothèque scolaire en assignant à la direction des ressources didactiques, une personne qualifiée et au leadership déterminé pour être porteuse du dossier;
- Que la bibliothèque scolaire soit partie intégrante du processus éducatif à titre d'une de ses composantes essentielles et ne soit plus considérée comme un élément secondaire ou même facultatif dans l'école;
- Que soit considéré de jumeler le laboratoire d'informatique avec la bibliothèque de l'école;
- Que soit augmenté le budget alloué aux bibliothèques pour favoriser le renouvellement des collections et l'embauche de personnel professionnel et technique;
- Que la concertation scolaire municipale pour l'offre de services aux bibliothèques scolaires soit considérée comme une piste à explorer parmi d'autres;

- Que tout projet novateur visant à offrir des services d'information de qualité aux élèves soit encouragé;
- Que des cours sur les méthodologies de recherche de l'information et sur la littérature de jeunesse soient partie intégrante de la formation des maîtres;

## Table des matières

Préambule _____	7
<i>La Coalition en faveur des bibliothèques scolaires</i> _____	7
Introduction _____	9
1. Apprendre à s'informer _____	11
2. Donner et développer le goût de la lecture _____	13
3. Contribuer à la réussite des élèves _____	15
4. Réunir les conditions essentielles _____	17
5. Des recommandations pour un changement _____	21
Conclusion _____	27



## Préambule

Les forums thématiques annoncés par le Premier Ministre Jean Charest portant sur la santé, l'éducation, le développement économique et le développement social sont placés sous le signe d'une problématique de population vieillissante, et de finances publiques de plus en plus fragiles.

La Coalition pour les bibliothèques scolaires tient à prendre part à ce débat dans le cadre du forum sur l'éducation et propose donc un rappel du portrait actuel de la situation en le mettant en perspective d'une société du savoir qui repose en bonne partie sur l'acquisition et la maîtrise de l'information stratégique alors que le taux d'analphabétisme frôle les 15 % de la population et que le taux de décrochage scolaire avoisine les 30 %.

L'objectif de ce document n'est nullement de rendre compte uniquement des lacunes du système mais aussi de proposer des pistes de réflexion et de solutions.

### La Coalition en faveur des bibliothèques scolaires

Créée à l'automne 2002 à la suite du colloque « La médiation de la lecture auprès des jeunes : Le temps d'agir! », la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires regroupe des individus, des associations et des organismes reliés aux domaines du livre, des bibliothèques et de l'animation de la lecture et du livre.

De par sa mission, la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires veut assurer à la bibliothèque la place essentielle qu'elle doit occuper dans l'école afin de :

- Permettre aux élèves de développer des habitudes durables de lecture;
- Permettre aux élèves d'utiliser l'information avec compétence et efficacité, c'est-à-dire avec un sens critique;
- Assurer la présence de personnel qualifié, professionnel et technique;
- Assurer l'accès à une collection de documents riche et variée;
- Assurer l'accès à des locaux aménagés adéquatement;
- Assurer l'accès à des équipements et des appareils informatiques performants.

La Coalition a comme objectifs principaux :

- De regrouper des organismes, des associations et des individus en vue de développer de nouveaux partenariats, de stimuler la concertation entre les divers ordres d'enseignement et de concevoir de nouvelles approches pour dynamiser le réseau des bibliothèques;
- D'influencer les décisions politiques, administratives, pédagogiques et budgétaires au ministère de l'Éducation et dans les commissions scolaires par la mise en œuvre des principes du Manifeste de la bibliothèque scolaire (Unesco/IFLA);
- D'exiger la reconnaissance du rôle de la bibliothèque scolaire dans la Loi de l'Instruction publique;

- De garantir dans le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et dans le Régime des études collégiales, le rôle éducatif et culturel de la bibliothèque;
- De favoriser l'élaboration d'une politique des bibliothèques dans les écoles;
- De convaincre le personnel enseignant de l'importance de la bibliothèque dans la formation de l'élève;
- D'informer les parents, et la société en général, du bien-fondé de l'existence de la bibliothèque dans l'école;
- D'encourager les universités à faire de la recherche dans le domaine de la bibliothèque scolaire;
- D'inciter les Facultés d'éducation à inclure un module bibliothèque dans le programme de formation initiale des maîtres et dans les divers programmes de développement professionnel;
- De diffuser les travaux de la Coalition et les résultats obtenus par la publication de documents et par des actions médiatiques.

Les associations faisant partie de la Coalition sont les suivantes :

- Association des bibliothécaires du Québec/The Quebec Library Association (ABQLA);
- Association des bibliothèques publiques du Québec (BPQ);
- Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF);
- Association des libraires du Québec (ALQ);
- Association nationale des éditeurs de livres (ANEL);
- Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation (ASTED);
- Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS);
- Astra Zeneca Canada;
- Communication-jeunesse;
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ);
- Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire (FCQMS);
- Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ);
- Lurelu;
- Regroupement des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (RCRSBP);
- Société pour la promotion de la science et de la technologie (SPST);
- Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ).



# Introduction

## Bref portrait de la situation

Les bibliothèques scolaires, selon la définition acceptée au Québec, font référence aux bibliothèques du système scolaire de l'école primaire et secondaire. Dans ce document nous traiterons particulièrement de ces bibliothèques, tout en gardant à l'esprit que le processus éducatif commence dès la petite enfance, en passant par l'école primaire jusqu'à l'université. Une faille dans un des chaînons de l'éducation se répercute de l'enfant jusqu'à l'adulte. Il faut donc considérer la problématique sous l'angle du système éducatif dans son ensemble et situer les bibliothèques scolaires dans une vision globale d'apprentissage tout au long de la vie.

Nous vous ferons grâce des multiples études effectuées sur les bibliothèques scolaires québécoises au cours des quarante dernières années à l'exception d'un rappel de la plus récente datant de 2002 et restée confidentielle. Toutes les études, sans exception, ont révélé un manque flagrant de vision et de compréhension par l'État du rôle et de la place que doit occuper la bibliothèque scolaire, tant dans l'école que dans la société. Par État nous reprenons la définition du Conseil supérieur de l'éducation<sup>1</sup> qui fait appel au sens large : le gouvernement, le ministère de l'Éducation, les instances publiques comme les commissions scolaires, les écoles et les collèges. Il semble y avoir unanimité dans le discours mettant l'accent sur le lien entre réussite scolaire, niveau de scolarité, productivité et richesse économique, mais sans jamais établir de relation concrète avec un des acteurs essentiels du développement – la bibliothèque scolaire et son personnel.

La situation, qualifiée de scandaleuse par Michèle Ouimet, dans un éditorial du journal *La Presse*<sup>2</sup>, perdure : « Il existe des tonnes de statistiques plus déprimantes les unes que les autres. – écrivait-elle alors (...) Ces statistiques-chocs soulignent à quel point les bibliothèques sont à la dérive. Et c'est scandaleux. Pas un gros scandale juteux qui fait des vagues; juste un petit scandale, un vrai, qui traîne dans le décor depuis des années et qui n'émeut que quelques initiés. »

En décembre 2002, un rapport du MEQ<sup>3</sup> resté confidentiel jusqu'à ce jour, dévoilait un portrait alarmant de l'état des bibliothèques scolaires. Rappelons quelques éléments de ce rapport<sup>4</sup> :

- Au primaire, 87 % des bibliothèques visitées possèdent des ouvrages de recherche jugés « moins que satisfaisants ». Les œuvres littéraires sont

---

<sup>1</sup> Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 2000-2001.

<sup>2</sup> Michèle Ouimet, « Bibliothèque cherche livres ». *La Presse*, Lundi 17 novembre 2003, p. A10.

<sup>3</sup> Rapport sur la situation des bibliothèques scolaires québécoises. Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des ressources didactiques du ministère, Décembre 2002.

<sup>4</sup> Fabien Deglise, « Les bibliothèques scolaires continuent à battre de l'aile ». *Le Devoir*, mercredi 18 décembre 2002, p.A1 et Marie Allard, « Rapport du MEQ ». *La Presse*, jeudi, 19 décembre 2002, p.E3.

- considérées « plus que satisfaisantes » dans seulement 13 % des cas.
- Au secondaire, 80 % des bibliothèques visitées disposent d'ouvrages de recherche « moins que satisfaisants » et 67 % d'entre elles d'œuvres littéraires tout aussi désuètes.
  - Au primaire, 40 % des bibliothèques visitées devraient retirer plus de 40 % à 50 % de leurs documents.
  - Au secondaire, deux bibliothèques sur trois devraient en retirer tout autant.
  - 60 % des bibliothèques du secondaire et 40 % de celles du primaire nécessitent des modifications majeures de leur environnement.
  - Une infrastructure informatique déficiente et un nombre insuffisant d'ordinateurs et d'imprimantes.
  - Près de la moitié des bibliothèques scolaires du primaire ne bénéficie d'aucun service de soutien professionnel et technique.
  - Plus de 80 % des responsables des bibliothèques ne participent à aucun congrès, ni à aucune rencontre locale ou régionale pour assurer leur développement professionnel.
  - **Seulement 13 % des bibliothèques au primaire et au secondaire sont prêtes à soutenir l'implantation de la réforme.**

Quarante ans après le Rapport Parent, « une des grandes erreurs du ministère de l'Éducation, selon madame Louise Julien, professeure au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal, est de n'avoir pas vu l'importance de faire de la bibliothèque scolaire un lieu vivant d'animation »<sup>5</sup>.

Le milieu scolaire est confronté à de nombreux problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, risquent, nécessairement, d'avoir un impact sur l'avenir de la société québécoise. Le déficit démographique annoncé commande une relève hautement éduquée pour faire face aux problèmes économiques qui se pointent à l'horizon.

Quel rôle la bibliothèque scolaire peut-elle jouer dans ce contexte? Comment peut-elle contribuer à la formation de cette relève? Et comment le ministère peut-il investir dans l'avenir de la prochaine génération afin qu'elle soit préparée à faire face aux défis qui attendent la société québécoise?

La Coalition en faveur des bibliothèques scolaires propose au ministre de l'Éducation, de démontrer clairement que la bibliothèque scolaire est un incontournable du système éducatif d'une société dite de l'information et du savoir.

---

<sup>5</sup> 40 ans après le rapport Parent. *L'UQAM*, vol. XXIX, No. 12, 10 mars 2003

## 1. Apprendre à s'informer

Une étude publiée par la CREPUQ<sup>6</sup> et réalisée par le Groupe de travail sur la formation documentaire du sous-comité des bibliothèques, en août 2003, fait ressortir leurs lacunes en matière de recherche documentaire. 57 % des 3000 étudiants inscrits au 1er cycle dans les universités québécoises ont répondu au questionnaire.

L'étude révèle que, mal outillé, « l'étudiant utilise de façon malhabile les concepts nécessaires pour lancer une recherche, il manie maladroitement le vocabulaire permettant de préciser sa requête, il ne sait pas reconnaître les particularités d'une revue savante, en plus de ne pas s'y retrouver entre les différents outils de recherche et d'éprouver de la difficulté à interpréter une référence bibliographique »<sup>7</sup>.

Cette étude démontre bien l'ignorance des étudiants à comprendre que l'organisation de la documentation et des outils de recherche est semblable d'une bibliothèque à l'autre et que les connaissances en recherche documentaire acquises antérieurement sont transférables. Nos jeunes universitaires sont-ils vraiment bien préparés pour s'insérer dans une société de l'information complexe? Pourquoi en sont-ils là? Pourquoi cette ignorance? La réponse à cette question est complexe. La source du problème réside très loin en amont.

La formation des élèves à la maîtrise de l'information s'inscrit dans une évolution dont le point de départ se situe dans la formation à la recherche en bibliothèque. Or, notre système éducatif n'a pas encore pris conscience de la complexité des processus cognitifs de recherche et de traitement de l'information. Par conséquent il n'a jamais considéré, jusqu'à très récemment, intégrer la formation à la recherche d'information dans l'enseignement des disciplines, dès l'école primaire, et tout autant dans la formation des maîtres. De plus, les discours actuels sur les technologies de l'information et de la communication entretiennent chez les élèves l'illusion de la facilité du repérage de l'information et mettent l'accent sur les outils et la technologie, plutôt que sur les processus de sélection, le contenu lui-même et son analyse.

De fait, la notion d'alphabétisme (savoir lire, écrire et compter), dans le contexte de la société du savoir, est dorénavant élargie à savoir s'informer. Les anglophones parlent alors du concept d'Information Literacy. Dans ce contexte, les bibliothécaires s'avèrent une ressource inestimable puisque, comme maîtres d'œuvre, ils mettent à la disposition de toute la communauté éducative, élèves et enseignants, une expertise certaine de par leur formation, ce que le milieu scolaire québécois ne semble pas avoir compris puisqu'ils sont pratiquement disparus du réseau.

---

<sup>6</sup> Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1er cycle dans les universités québécoises. La CREPUQ, Août 2003.

<sup>7</sup> Marie Andrée Chouinard, « La bibliothèque pour les nuls ». *Le Devoir*, mardi 9 septembre 2003, p.A4.

Pour apprendre à s'informer, l'élève doit, dès son plus jeune âge, avoir accès à une bibliothèque, celle de son école et celle de son quartier.

La bibliothèque, « lieu de médiation des savoirs, est (...) essentielle pour l'acquisition, l'expérimentation et le renforcement des compétences informationnelles. (...) La [bibliothèque] permet de mettre en place une formation appropriée et intégrée aux objectifs des programmes d'étude, en vue de développer les compétences des jeunes à identifier, à chercher, à exploiter, à synthétiser et à communiquer l'information à partir de sources diversifiées et ce, dès l'entrée à l'école. Ces compétences informationnelles incluent la capacité d'interagir avec les technologies de l'information et de la communication et ont tendance à être considérées comme des compétences « transversales ». La [bibliothèque] permet [aux élèves] de se familiariser avec des systèmes et des méthodes d'organisation (classification, descripteurs, vedettes-matière, index, résumés, stratégies de recherche, notices bibliographiques, etc.) auxquels ils se frotteront pour structurer leur propre pensée et mettre au point des stratégies personnelles de travail et d'étude. »<sup>8</sup>

En somme, l'utilisation de la bibliothèque scolaire et de ses ressources s'inscrit tout à fait dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise.

---

<sup>8</sup> Paulette Bernhard, « Perspectives sur l'éducation à l'information ». *Esquisse*, No. 0028-0029-0030-0031-0032-0033, 2003, juin-juillet-août, p. 5-6.

## 2. Donner et développer le goût de la lecture

Au dernier recensement 2001, le niveau de scolarisation pour le Québec indiquait que 9,5 % de la population possède moins de neuf années de scolarité. Selon les données de l'EIAA<sup>9</sup> récoltées entre 1994 et 1998, environ un million de personnes au Québec de 16 à 65 ans - un adulte sur cinq (21,1 %) – éprouvent des difficultés importantes à lire et à écrire. 11% d'entre eux sont des jeunes de 16 à 25 ans. 85 % des jeunes de 16 à 25 ans inscrits à des cours d'alphabétisation arrivent à l'école secondaire avec un retard scolaire qui a continué par la suite à s'accroître<sup>10</sup>.

Dans un article publié dans le journal *Le Devoir*, Régine Pierre, professeure titulaire, responsable du groupe de Recherche sur l'Alphabétisation et l'Acquisition de la Littérature, de l'Université de Montréal, apporte des données très inquiétantes quant aux difficultés des jeunes à l'école, en lecture :

- « 80 % des jeunes qui ne savent pas lire à la fin de la première année mettront plus de six ans pour effectuer leur primaire et feront partie de ces 30 % à 40 % de jeunes qui ne termineront pas leur secondaire. (...) Pour la plupart de ces jeunes que l'on rend responsable des piètres statistiques de leur école, tout s'est joué en première année. Onze ans plus tard, ils sont analphabètes fonctionnels ou illettrés (...)
- Le diplôme n'est pas une garantie des compétences effectivement acquises comme le révélait déjà le rapport *Littérature économie et société*<sup>11</sup> : il n'y a pas de correspondance directe entre le niveau de scolarisation attesté par le diplôme et le niveau de littérature requis pour fonctionner en société.
- (...) 30 % de chaque génération d'enfants (...) ne s'intégreront jamais dans la société parce que demain, plus encore qu'aujourd'hui, ils ne pourront ni travailler ni même se débrouiller dans la vie de tous les jours, simplement parce qu'ils ne sauront pas lire<sup>12</sup>.

Dans cet article, madame Pierre met en évidence « l'importance que l'écrit exerce dans les sociétés du savoir et le rôle déterminant qu'il joue maintenant dans la scolarisation »<sup>13</sup>.

Encore faut-il insuffler, et ce, dès l'enfance, le goût des livres et le plaisir de la lecture! Parmi les moyens « pour aider les jeunes à découvrir le bonheur de lire et à s'épanouir comme lecteurs »<sup>14</sup>, Dominique Demers, auteure de nombreux livres pour

<sup>9</sup> Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes. EIAA, 1994.

<sup>10</sup> *Le Devoir*, 6 septembre 2003.

<sup>11</sup> *Littérature, économie et société : résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes / OCDE*. Organisation de Coopération et de Développement Économiques, Paris : OCDE, 1995.

<sup>12</sup> Régine Pierre, « Avant tout, la lecture et l'écriture ». *Le Devoir*, 11 novembre 2003, P.A7.

<sup>13</sup> *Idem*.

<sup>14</sup> Dominique Demers, « Dix secrets ». *La Presse*, 9 novembre 2002, p.A19.

la jeunesse, en nomme quatre qui concernent plus particulièrement le rôle des bibliothèques, et de ceux qui y travaillent, en milieu scolaire :

- Diversité et accessibilité : sans eux point de salut.
- Il faut absolument faire vivre la lecture.
- Le plus important : des ponts vivants!
- Pour être stimulant, il faut être stimulé.<sup>15</sup>

Ces quatre « secrets », comme le dit si bien l’auteure, sont étroitement reliés aux conditions essentielles de l’existence de la bibliothèque scolaire, tel que décrites au quatrième chapitre.

---

<sup>15</sup> Idem.

### 3. Contribuer à la réussite des élèves

« Il a été démontré que lorsque les bibliothécaires et les enseignants travaillent en collaboration, les élèves font des progrès en écriture et en lecture, savent mieux apprendre et résoudre des problèmes. Ils acquièrent une expérience des techniques de l'information et de la communication »<sup>16</sup>.

Une revue critique de la littérature, publiée en 2002, faisant état des recherches sur l'influence de l'utilisation d'une bibliothèque scolaire sur la réussite scolaire des élèves démontre le lien significatif de son impact sur tous les aspects de l'apprentissage et même sur ceux des élèves en difficulté<sup>17</sup>. Une recherche toute récente, menée auprès des élèves des écoles de l'Ohio, « Student learning through Ohio School Libraries »<sup>18</sup> se révèle tout aussi concluante. En effet, cette étude est une des premières à prendre en compte la perception des élèves. Celle-ci a analysé 13 213 réponses d'étudiants âgés de 7 à 20 ans ( moyenne de 14 ans – âge du secondaire), dont 48 % des garçons et 51,1 % des filles. L'étude tente de démontrer l'impact de la bibliothèque scolaire sur la réussite de l'élève ainsi que son incidence sur la vie de celui-ci. Les points saillants de cette étude démontrent que :

- la bibliothèque scolaire joue un rôle important dans le processus de recherche et d'utilisation de l'information
- la bibliothèque permet de mettre en application l'utilisation de différentes sources et formats d'information;
- la bibliothèque fournit les premières informations de base pour la réalisation des devoirs et travaux scolaires
- en ce qui concerne la lecture : 76,7% des répondants indiquent que la bibliothèque les a aidés à mieux apprécier la lecture, 74,8% à améliorer leur lecture et à enrichir leur vocabulaire et 74,9% à améliorer leur écriture;
- 82.5% des étudiants ont indiqué que la bibliothèque les a aidés à étudier à la maison.
- Perceptions des étudiants : la bibliothèque scolaire aide à déterminer leurs forces et faiblesses en matière d'utilisation de l'information, elle fournit un environnement propice pour développer leurs idées
- Perception du corps enseignant : 99,7% des enseignants considère que la bibliothèque et ses services ont aidé les étudiants.

Cette étude résume les multifonctions d'une bibliothèque scolaire efficace :

- moteur pour la recherche d'information;

---

<sup>16</sup> Manifeste de L'UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire, 2000.

<sup>17</sup> Dorothy Williams, Caroline Wavell et Louisa Coles. Impact of School Library Services on Achievement and Learning, Aberdeen (Grande-Bretagne) : School of Information and Media, Faculty of Management, The Robert Gordon University, 2002.

<http://www.resource.gov.uk/documents/rm004.pdf>

<sup>18</sup> Student learning through Ohio School Libraries. Ohio Educational Library Media Association, Spring 2004. <http://www.oelma.org/studentlearning/default.asp>

- acquisition du savoir - par le développement de structures d'information qui permettent à l'élève d'apprendre;
- agent de réussite scolaire;
- lieu de développement des habiletés de lecture et développement personnel;
- apprentissage des TIC.

En bref, dans cette étude, la bibliothèque scolaire est perçue comme un agent dynamique de la connaissance. Les auteurs qui ont réalisé cette étude en sont venus à la conclusion que, sans bibliothèque, certains élèves seraient laissés à l'écart. Les élèves interrogés ont établi clairement le lien entre l'aide qu'ils ont reçu de la bibliothèque et de son personnel et entre leur propre réussite, dans leurs travaux et leurs examens. Finalement, il ressort, comme dans toutes les autres études, que la réussite scolaire de l'étudiant dépend de la présence de personnel professionnel et de soutien, de la participation des bibliothécaires dans l'enseignement à la recherche d'information (méthodologie de recherche) et de l'accessibilité à une collection de qualité, ainsi qu'à une infrastructure permettant l'accès à l'information et son utilisation.

Toutes les recherches mettent ainsi en évidence l'influence que peut avoir la bibliothèque scolaire sur le développement d'habiletés de lecture, d'écriture, de recherche et d'étude des étudiants. Elles démontrent comment l'apprentissage d'habiletés documentaires peut rendre les élèves aptes à faire face aux exigences complexes de notre société d'information. Finalement, pour que la bibliothèque scolaire puisse pleinement jouer son rôle de support pédagogique, les résultats des études montrent à quel point il est nécessaire de fournir à l'élève les ressources professionnelles et matérielles adéquates et de lui donner la place qui lui revient dans l'école.



#### 4. Réunir les conditions essentielles

« Chaque école doit disposer d'une bibliothèque scolaire dont les ressources viennent compléter et soutenir les objectifs pédagogiques. [...] la bibliothèque est un lieu essentiel au sein de l'école pour assurer la qualité des services éducatifs »<sup>19</sup>. Cet énoncé de la Politique de la lecture et du livre ne peut se concrétiser que si certaines conditions essentielles sont réunies. Ces conditions essentielles, la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires les a fait siennes. Quelles sont-elles?

##### 1) Un local dédié et accueillant, des équipements adéquats

Avec l'avènement d'un nouveau Programme de formation, les activités d'apprentissage sont appelées à se diversifier et les besoins, tant des élèves que des enseignants, diffèrent. L'apprentissage par projets suppose très souvent du travail en collaboration. Là où hier encore la bibliothèque accueillait des groupes-classes, elle doit aussi s'ouvrir aux élèves qui ont à travailler en équipes tout en continuant à répondre à des besoins individuels. Il faut donc, de plus en plus, réaménager les espaces<sup>20</sup>.

L'informatique et les technologies de l'information et de la communication font aussi partie depuis un bon nombre d'années du paysage des bibliothèques. La plupart des bibliothèques au secondaire sont maintenant informatisées et plusieurs projets en ce sens sont amorcés dans les bibliothèques du primaire. De plus, les élèves doivent avoir recours aux ordinateurs pour mener à bien leurs travaux scolaires. Toutefois les élèves, et les enseignants, n'ont pas toujours accès, à la bibliothèque, à des équipements informatiques, ordinateurs et périphériques, adéquats, ni à des bases de données et logiciels de base. La bibliothèque scolaire, en faisant une place importante à ces outils, offre alors aux élèves un environnement d'apprentissage stimulant et aux enseignants, un lieu de ressourcement pédagogique.

##### 2) Un personnel compétent et en nombre suffisant

Le Rapport Bouchard<sup>21</sup>, en 1989, recommandait un bibliothécaire par commission scolaire. En 2004, même avec une nouvelle carte des commissions scolaires ramenée à 69, le réseau n'atteint pas cette norme. En 1992, le réseau scolaire comptait 125,6 professionnels, bibliothécaires, spécialistes en moyens et techniques

---

<sup>19</sup> Ministère de la Culture et des Communications. *Le temps de lire, un art de vivre*, Québec, 1998, p. 21.

<sup>20</sup> La Commission scolaire des Découvreurs en collaboration avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries propose des plans d'aménagement de bibliothèques, pour le primaire et pour le secondaire, dans un petit guide de référence, en ligne, datée de mai 2003, à l'intention des directions d'écoles. <http://www.csdecou.qc.ca/sed/Bibliotheque/biblio-ecole.pdf>

<sup>21</sup> Rapport Bouchard. *Les bibliothèques scolaires québécoises plus que jamais*, Volume XXVI Numéro 1, automne-hiver 1989.

d'enseignement ou conseillers pédagogiques en moyens d'enseignement; en 1998, ils n'étaient plus que 76,4<sup>22</sup>. En 2004, ils ne sont plus qu'une quarantaine. En diminution constante, il y a peu de relève à l'horizon, puisqu'il n'y a pratiquement pas de postes qui s'offrent à eux.

Diplômé d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, le bibliothécaire en milieu scolaire combine les compétences de professionnel de l'information, d'enseignant-formateur et de gestionnaire planificateur. À l'heure où, inévitablement, nous évoluons graduellement vers la bibliothèque virtuelle, ce professionnel peut agir comme un pont pour assurer le passage vers un avenir déjà en construction. Pour éviter que les élèves et les enseignants ne se noient dans la surabondance de l'information, le bibliothécaire, grâce à son savoir-faire professionnel, les guide en les aidant à filtrer et à évaluer l'information pertinente. Partenaire de premier plan dans l'équipe enseignante, il collabore étroitement à l'élaboration de projets en proposant des produits documentaires correspondant aux besoins exprimés. Comme gestionnaire, il planifie et assure le développement de services adaptés aux différents types de clientèles.

Le bibliothécaire travaille en complémentarité avec les techniciens en documentation. Combien d'entre eux œuvrent en bibliothèque? Nous ne disposons pas de chiffres clairs à ce sujet puisque la banque Percos comptabilisent les techniciens en documentation des bibliothèques avec ceux qui travaillent dans le secteur des archives. On remarque cependant, depuis quelques temps, une tendance à remplacer ces types de personnel par des secrétaires et des agents de bureau. Au primaire, des parents bénévoles (76 % sont responsables de la bibliothèque selon les données 1997 de l'état de la situation de la lecture et du livre au Québec, MCCQ 1998), se retrouvent seuls, trop souvent sans appui aucun, pour s'occuper de la bibliothèque de l'école que fréquente leur enfant. Dans ce domaine aussi, des mesures de redressement s'imposent.

### 3) Une collection riche et variée

Pour stimuler la curiosité, pour répondre aux questions que les jeunes se posent – sur eux-mêmes et sur le monde qui les entoure, pour développer une capacité d'analyse et un esprit critique face à l'information, pour connaître et apprécier le patrimoine culturel de l'humanité, la bibliothèque s'avère le meilleur investissement pour une école.

Aujourd'hui, la bibliothèque/centre de ressources multimédias joue un rôle de carrefour de l'information. Elle regroupe dans un même lieu des ressources de tous types et sur tout support (imprimé, audiovisuel, électronique). Grâce aux réseaux informatiques, elle est maintenant accessible partout dans les classes et les laboratoires et son accès est maintenant possible directement de la maison. À la fois réelle et virtuelle, elle est une organisation structurée de services pédagogiques offrant un éventail de documents, d'informations et d'outils de recherche qui

---

<sup>22</sup> Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. *La passerelle*, CEQ, 1999, Vol. 12, no. 1, p. 4.

permettent une variété d'activités d'apprentissage en lien avec les objectifs prescrits par les programmes d'études. Selon nous, elle est un rouage essentiel pour la mise en œuvre de la réforme car elle représente un instrument de structuration des savoirs, contribue au développement de compétences méthodologiques et d'habiletés de résolution de problèmes d'information, participe à l'éclosion du plaisir de la lecture et conséquemment d'habiletés durables de lecture qui, nécessairement, concourent à l'enrichissement culturel des élèves. Ajoutons aussi que la bibliothèque représente un lieu intermédiaire entre le monde scolaire et l'environnement extérieur et, de par son environnement, se distingue comme un espace neutre où chaque élève y trouve son compte, peu importe son appartenance sociale et scolaire, son âge, son sexe ou son degré d'intelligence. De fait, la bibliothèque a une « vocation autoformatrice et alternative »<sup>23</sup> qui permet à chaque élève d'apprendre différemment.

---

<sup>23</sup> Alava, Séraphin. « Documentalistes en errance...Qui sommes-nous? », *Inter CDI, nov-déc 2000*, no. 168, p. 5-9.



## 5. Des recommandations pour un changement

L'information est à la base de toute société organisée. Aujourd'hui le changement significatif d'une société développée émane de l'action d'ériger le savoir en un véritable capital et en ressource principale de l'économie.

La société de l'information, selon la définition donnée par le sociologue Manuel Castells, est une forme particulière d'organisation sociale dans laquelle la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent des sources premières de la productivité et du savoir<sup>24</sup>. Une des caractéristiques que l'on observe dans cette société est l'augmentation des professions les plus informationnelles.

Société de l'information donc, dans laquelle on a tendance aussi à analyser toute chose par segmentation et à oublier l'ensemble, le tout. Or il faut concevoir la bibliothèque scolaire dans une perspective globale qui s'insère dans un tout qui s'appelle le processus éducatif. C'est dans cette perspective que nous faisons les recommandations suivantes :

### Au ministère de l'Éducation

Une déclaration politique exprimant une volonté claire

1. Que le ministère de l'Éducation fasse une déclaration de reconnaissance et de mise en évidence du rôle pédagogique et informationnel de la bibliothèque scolaire et du centre documentaire;
  - 1.1. Que cette déclaration soit accompagnée d'une politique de développement de la bibliothèque scolaire qui comprenne des mesures concrètes visant à revaloriser la position de la bibliothèque dans la structure de l'école et des commissions scolaires.

Actuellement le rôle de la bibliothèque scolaire fait partie du régime pédagogique mais ne lui confère aucun pouvoir réel ni visibilité à l'école.

2. Que cette déclaration de reconnaissance se répercute sur l'ensemble des composantes de l'éducation.
3. Que soient intégrés le concept de bibliothèque scolaire et les services dans le plan stratégique pluriannuel de réussite du ministère de l'Éducation;
  - 3.1. Que ce plan précise que les montants accordés par le ministère pour la bibliothèque scolaire doivent être utilisés à cette fin uniquement;

---

<sup>24</sup> Manuel Castells. *L'ère de l'information*. La société en réseaux., Paris, Fayard, 1998

- 3.2. Qu'une mesure de reddition de compte à cet effet soit instaurée en fonction de critères d'évaluation des plans de réussite des écoles incluant des indicateurs relatifs à la disponibilité de personnel qualifié, de locaux, de collections et de services, dont l'animation de la lecture et la formation des jeunes aux habiletés de recherche d'information.

La détérioration des bibliothèques scolaire est grandement imputable au fait qu'il n'y ait aucune garantie que les sommes allouées en principe pour celles-ci y soient effectivement consacrées. Au fil des ans et des priorités déterminées par les commissions scolaires, la bibliothèque scolaire a perdu le peu de place qu'elle occupait dans l'école depuis le rapport Parent. Cette situation provient surtout de la décentralisation des pouvoirs vers les autorités locales suite aux modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.

Dans une logique qui reconnaît l'importance du rôle de la bibliothèque scolaire tel que démontré dans ce document, il est essentiel que celle-ci soit intégrée au plan stratégique pluriannuel du ministère de l'éducation. Cette mesure aurait pour effet d'inciter les commissions scolaires et surtout les conseils d'établissement à mieux prendre en compte la bibliothèque scolaire ainsi que de respecter les enveloppes budgétaires qui lui sont consacrées. Cette mesure éviterait que ces montants soient intégrés au budget global et ne soient consacrés à cette fin. Les budgets alloués par le ministère de l'Éducation pour un objectif précis se doivent d'être consacrés à cet effet, il en va du contrôle des dépenses des fonds publics. La bibliothèque scolaire doit faire partie du projet éducatif de l'école non à titre discrétionnaire à chaque école mais bien comme partie intégrante du processus éducatif de base.

4. Que le ministère de l'Éducation manifeste la reconnaissance de la bibliothèque scolaire en assignant à la direction des ressources didactiques, une personne qualifiée et au leadership déterminé pour être porteuse du dossier.

Depuis la décentralisation des pouvoirs vers les écoles en 1998, il est pratiquement impossible d'obtenir de l'information sur les bibliothèques scolaires et la composition de son personnel. Les organismes professionnels du milieu l'ont par ailleurs expérimenté, lorsque mandatés pour offrir des activités de formation continue dans le cadre de la Politique de la lecture et du livre, ils n'ont pu identifier les interlocuteurs. Par conséquent les personnes œuvrant dans les bibliothèques scolaires, qui sont parmi les moins favorisés en matière de formation continue, n'ont pu participer à ces activités gratuites faute d'être rejointes. Le rapport 2002 souligne très clairement cet état de fait. Cet incident, parmi d'autres, témoigne clairement de la nécessité d'une personne attitrée au ministère de l'Éducation chargée, entre autres, de rassembler les données globales sur le secteur des bibliothèques scolaires et d'assister le réseau à mettre en place les grandes orientations qui auront été identifiées.

## **Ministère de l'Éducation, Commissions scolaires et écoles**

5. Que la bibliothèque scolaire soit partie intégrante du processus éducatif à titre d'une de ses composantes essentielles et ne soit plus considérée comme un élément secondaire ou même facultatif dans l'école.
6. Que soit considéré de jumeler le laboratoire d'informatique avec la bibliothèque de l'école.

La bibliothèque scolaire d'aujourd'hui est composée de collections de documents variés, sur supports multiples : imprimés, électroniques, numériques. Afin d'assumer pleinement son rôle de soutien aux objectifs pédagogiques et favoriser l'apprentissage de la maîtrise de la recherche d'information, on devrait considérer situer la bibliothèque dans le même local qui sert de centre d'apprentissage aux TIC afin d'optimiser les ressources en place. Le rapprochement de ces deux composantes offrirait une utilisation maximale des ressources documentaires et informatiques, et permettrait une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque. Cette réorganisation suppose une bonne intégration du concept de réseau et fait appel à une collaboration des divers corps d'emploi présents à l'école.

Le changement de mentalité – une condition préalable

Il nous semble essentiel de développer une mentalité de travail qui favorise la coopération dans le but ultime d'atteindre un objectif commun – la réussite scolaire. Cette culture réseau, maintes fois préconisée dans les rapports du Conseil supérieur de l'éducation mais hélas difficile à atteindre, doit mobiliser l'ensemble des personnels de l'école y compris les conseils d'établissement. Elle doit être appuyée tout particulièrement par les directeurs des établissements qui doivent faire preuve de leadership.

Nous sommes conscients de la forte résistance au changement dans le réseau scolaire, chaque groupe défendant ses acquis. Cependant, on peut envisager qu'avec les nombreux départs à la retraite et l'arrivée de nouveaux enseignants et de professionnels de la documentation (bibliothécaires et techniciens) qu'il sera plus facile d'inculquer une nouvelle culture.

7. Que soit augmenté le budget alloué aux bibliothèques pour favoriser le renouvellement des collections et l'embauche de personnel professionnel

Pour répondre au rapport désastreux sur l'état de la situation des bibliothèques scolaires (2002), il y a lieu de prendre en compte un redressement de la situation en matière de documents et ressources humaines.

- 7.1. Collections : livres, ouvrages de référence, périodiques, matériel audiovisuel, logiciels et ressources numériques.

On évalue comme norme acceptable un coût moyen de 30,30 \$ par élève, au primaire, et de 38,50 \$, au secondaire. Ces moyennes proviennent d'un document publié par la Canadian School Library Association conjointement avec l'Association for Teacher-Librarianship of Canada et adopté en juin 2003. Ils sont à titre indicatif.

Coût total pour les collections – **31 M** par année en considérant le nombre d'élèves au primaire (543 546) et au secondaire (370 197), selon les données 2003 de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Actuellement le montant consacré aux livres est de 3,75 \$ par élève du MEQ (mesure 30048) et d'environ 1,50 \$ en moyenne de la part des commissions scolaires pour un total de 5,25 \$/élève, **4,8M/an** et quelques, soit un écart de **26,2 M/an**.

## 7.2. Ressources humaines

Le constat est unanime, il règne une confusion totale quant au nombre et au type de personnel attiré à la bibliothèque scolaire. Outre une représentation massive des parents bénévoles au primaire, on retrouve en plus grand nombre des techniciens en documentation, suivis d'agents de bureau et, loin derrière, des bibliothécaires ou spécialistes en moyens et techniques d'enseignement.

Il est convenu depuis le rapport Bouchard<sup>25</sup> qu'il y a lieu de remédier au nombre infime de professionnels dans le réseau. Or depuis cette date, leur nombre n'a cessé de chuter. Dans ce rapport on préconisait un bibliothécaire par commission scolaire (213 à cette époque); aujourd'hui il ne reste que 60 commissions scolaires francophones et 9 anglophones (69) pour une quarantaine de personnels professionnels.

Selon donc le ratio adapté du rapport Bouchard il y aurait un besoin minimum de 182 bibliothécaires selon le nombre total d'élèves au primaire et au secondaire en 2003 (913 743) ou un bibliothécaire pour 5 000 élèves. Il resterait ainsi à combler 142 postes pour un coût moyen de **6 M/année**, une mesure minimale pour faire face à une situation sinistrée. Précisons bien que ce nombre est bien en deçà des normes reconnues au niveau international lesquelles préconisent la présence de personnel professionnel au niveau des écoles, celui-ci figurant parmi les critères de succès dans les études faisant le lien avec la réussite scolaire.

Si on fait un total des coûts des deux éléments, collections et personnel professionnel, on obtient un total de **37M/an ou 185M sur 5 ans**. Ces chiffres, qui sont à titre indicatif seulement, ne représentent pas de manière exhaustive les coûts optimum d'une bibliothèque scolaire performante, mais permettent d'évaluer l'écart considérable entre la réalité et les montants de **70 M** pressentis comme effort par l'ancien gouvernement du Parti québécois.

---

<sup>25</sup> Idem p. 13.



À combien doit-on chiffrer les correctifs ou combien est-on prêt à consentir dans l'état actuel des finances publiques? Il y a lieu d'élaborer un compromis en prenant compte que, sans professionnel, une bibliothèque scolaire digne de ce nom ne peut remplir sa mission éducative de support et d'encadrement. De plus, si on accepte d'y investir des sommes substantielles, elles doivent être gérées judicieusement, à la commission scolaire, par des professionnels qui sont les mieux aptes à comprendre les besoins de développement des bibliothèques dans les écoles, ainsi que du réseau destiné à les desservir.

8. Que la concertation scolaire municipale pour l'offre de services aux bibliothèques scolaires soit considérée comme une piste à explorer parmi d'autres.

La concertation scolaire-municipale dans le domaine des bibliothèques n'est pas une nouveauté. Bien qu'établie de façon sporadique depuis quelques décennies cette formule a pris de l'ampleur ces dernières années notamment avec la signature d'une entente entre les deux ministères Éducation et Culture. Dans certains contextes, il est judicieux d'explorer des pistes de solution pour offrir les services aux clientèles ciblées, en l'occurrence les élèves du primaire et du secondaire. Il existe actuellement des ententes entre certaines commissions scolaires et des CRSBP (Centre régionaux de services aux bibliothèques publiques) pour offrir des services de bibliothèque aux écoles de la région, particulièrement en milieu rural.

Cette formule qui doit être souple et adaptée à la réalité locale est plus difficilement envisageable dans les grands centres urbains. Ce qui n'exclut pas des ententes de services portant sur des aspects particuliers entre la bibliothèque scolaire de l'école et la bibliothèque publique de la ville. Il faut seulement rappeler qu'en regard des mandats respectifs de chacune de ces bibliothèques il n'est pas envisageable de substituer l'une à l'autre; elles peuvent offrir des services en complémentarité. La formule de partenariat scolaire-public reste une avenue intéressante à explorer et à adapter aux divers contextes.

Mentionnons aussi que pour être efficace, la concertation doit s'appuyer sur la confiance et sur des rapports égalitaires. Or, les personnels qui œuvrent sur le terrain se sentent actuellement exclus de toutes les réflexions et discussions qui entourent ce dossier. Pourtant, les recherches le démontrent, les échanges réguliers entre les personnels des bibliothèques publiques et scolaires et le travail en concertation des deux partenaires figurent parmi les facteurs qui ont un impact positif sur la réussite scolaire.

9. Que tout projet novateur visant à offrir des services d'information de qualité aux élèves soit encouragé.

La Coalition pour les bibliothèques scolaires considère qu'il y a lieu d'explorer toute proposition visant à offrir des services d'information de qualité aux élèves, que ce soit sous forme de projet de bibliothèque virtuelle d'information ou de recours à l'utilisation de logiciels libres dans les écoles. Les professionnels de l'information

sont prêts à collaborer et à faire partie de tout projet innovateur ainsi que de travailler en concertation avec des équipes multidisciplinaires.

### **Les universités**

10. Que des cours sur les méthodologies de recherche de l'information et sur la littérature de jeunesse soient partie intégrante de la formation des maîtres.

Les jeunes enseignants appelés à former les prochaines générations doivent les premiers apprendre le processus de recherche d'information et en maîtriser les rudiments afin de l'intégrer dans leur enseignement. Sensibilisés à l'importance de la recherche et l'analyse de l'information dans l'apprentissage, ils sont mieux outillés pour encadrer par la suite les travaux et les projets des élèves faisant appel à l'utilisation de la bibliothèque. Ils sont aussi mieux en mesure de mettre à contribution le savoir-faire des bibliothécaires dans l'élaboration de projets de recherche en travaillant en concertation avec eux.

Les enseignants qui ont une bonne connaissance de l'univers de la littérature de jeunesse peuvent aussi jouer leur rôle de médiateurs auprès des élèves et leur faire connaître et apprécier le patrimoine littéraire, d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui. Ils peuvent aussi concevoir des projets qui font appel à l'utilisation de ressources diversifiées, et ainsi mieux varier et individualiser leurs approches. Cette façon de faire renvoie à l'enseignement et à l'apprentissage « basés sur les ressources », très pratiqués dans les pays anglo-saxons.

## Conclusion

La Coalition pour les bibliothèques scolaires a tenu à resituer le rôle de la bibliothèque à l'école primaire et secondaire dans le cadre d'un forum de réflexion sur l'avenir de l'éducation au Québec. Elle souhaite, quarante ans après le rapport Parent, qu'on reconnaisse enfin la bibliothèque scolaire à sa juste valeur, mais surtout, la contribution essentielle qu'elle peut apporter à la réussite scolaire, à la promotion de l'égalité des chances des élèves et à leur intégration dans la société comme citoyens avertis, éduqués et prêts à relever les défis qui les attendent au cours des prochaines années. Comme société, nous devons assumer notre responsabilité en regard des générations futures et accepter d'y consacrer les ressources appropriées.

### Rédaction du mémoire

Jocelyne Dion, présidente de la Coalition avec la collaboration de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

### Coordonnées :

Jocelyne Dion  
Présidente de la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires  
Tél. (450) 435-8882  
Télec. (450) 435-5171  
[jodion@sympatico.ca](mailto:jodion@sympatico.ca)

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec  
353, Saint-Nicolas, bureau 103  
Montréal (Québec)  
H2Y 2P1  
(514) 845-3327  
[info@cbpq.qc.ca](mailto:info@cbpq.qc.ca)  
[www.cbpq.qc.ca](http://www.cbpq.qc.ca)